



Projet Educatif de Territoire Commune de Fronton

Période 2018 - 2021

- Introduction
- Genèse du projet
- Etat des lieux
- Orientations politiques
- Fonctionnement du PEdT
- Evaluation
- Conclusion
- Signature et annexes

Introduction

Depuis plus de 20 ans la ville de Fronton met en œuvre pour les enfants et les parents une politique éducative dynamique afin que tous jeunes Frontonnais puissent vivre pleinement leur scolarité et leurs loisirs.

C'est pour renforcer le travail déjà accompli qu'en 2007 nous avons signé le 1^{er} contrat éducatif local. L'objectif étant de développer un ensemble de services couvrant tous les temps éducatifs (en complément de la famille), à l'école mais aussi dans les temps péri et extrascolaires.

Au cours des 5 dernières années, les services de Fronton dédiés à cette politique ont su se professionnaliser, s'étoffer pour proposer toujours plus de cohérence et de qualité éducative auprès des parents et des enfants, afin que chacun puisse trouver sa place au sein de la commune et de la société en général.

L'ensemble des populations concernées, enfants, adolescents, parents, mais aussi les professionnels, ont ainsi pu se repérer, se construire, et se développer dans un cadre éducatif défini, mais qui demande cependant une constante évolution pour toujours mieux s'adapter aux besoins de chacun, usagers et professionnels.

En 2012, la commune de Fronton a renouvelé le Contrat Educatif Local. Celui-ci est le fruit d'un nouveau diagnostic, qui a impliqué tous les acteurs éducatifs du territoire ; parents, enseignants, associations, partenaires institutionnels. Un projet éducatif local décliné en 3 thématiques est le document de base de notre travail.

La loi sur la réforme des rythmes scolaires à amener le Conseil Municipal à instaurer la semaine à neuf demi-journées dès la rentrée de septembre 2013.

C'est pourquoi nous entrons aujourd'hui dans la seconde ère du Projet Educatif de Territoire, qui nous amène à prolonger et développer la réflexion autour de l'éducation dans son sens le plus large, et d'une manière optimisant l'accueil de nos enfants. Cet aspect de territorialité, montre l'importance de définir un espace pour préparer au mieux les lieux de vie des enfants. Le périmètre du PEdT est de 3 à 11 ans et vient compléter le travail de la Communauté de Communes du Frontonnais sur les 0-3 ans et les 11 ans et plus. Ce projet est le fruit d'échanges et de concertation avec l'ensemble de nos partenaires ; les parents, les enseignants, les professionnels de l'éducation ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne avec laquelle nous avons renouvelé dernièrement le Contrat Enfance Jeunesse.

GENESE DU PROJET

Le Contrat Educatif Local de 2007 établi à partir d'un diagnostic, a permis à la commune de prendre en compte le développement de la population, des services, et d'affirmer sa volonté de faire évoluer la politique éducative.

Au terme du premier contrat, et afin de continuer dans cette dynamique, un nouveau diagnostic a été effectué. Celui-ci reflète les attentes, les besoins du public et des partenaires. Cette consultation entre les parents, les acteurs éducatifs de la commune a permis d'élaborer un projet éducatif partagé. La proximité, le rapport au territoire et le rapprochement des acteurs ont été considérés comme des éléments déterminants et pertinents afin d'agir auprès des enfants et des familles, chacun à sa place, chacun dans son rôle ou dans l'expression d'actions et de dispositifs partenariaux.

Fronton s'engage sur ce chantier difficile, de construction d'un projet éducatif de territoire, qui résulte à la fois de la réflexion des élus et des échanges avec les partenaires éducatifs qui œuvrent sur la commune.

La démarche a été la suivante :

1. Questionnaires auprès des parents sur les rythmes scolaires :

Résultats

- Une proportion légèrement supérieure pour les 4,5 jours apparaît
- Les parents sont donc partagés sur le choix
- Le besoin de garde et son impact le budget familial est l'argument très largement évoqué. (Peu de réponses des parents sur les rythmes biologiques sur des arguments en lien avec les apprentissages, la concentration...)

2. Rencontres avec les directeurs de toutes les structures éducatives de Fronton, les directeurs d'école et les parents d'élèves :

Résultats

- Tous les acteurs présents proposent une solution hybride avec un rythme à 4,5 jours pour les élémentaires et 4 jours pour les maternelles. Cette solution n'a pas pu être retenue notamment en raison des contraintes posées par le Conseil Départemental pour les transports scolaires.
- Toutefois, l'intérêt que portent l'ensemble des acteurs éducatifs aux rythmes de l'enfant n'écarte pas la solution d'un passage au régime dérogatoire de 4 jours à moyen terme.

ETAT DES LIEUX

Contexte géographique

Une approche panoramique de ce bassin de vie dans un premier temps pour ensuite rétrécir «la focale» sur le territoire d'étude qui nous intéresse à savoir Fronton et ses alentours. Fronton est en zone prioritaire DSR Cible.



Entre Toulouse et Montauban...

Situé au carrefour des vallées de la Garonne, du Tarn et du Girou et sur l'axe routier Toulouse- Montauban, Fronton a pu bénéficier par sa position géographique d'un essor économique et démographique facilité par la fluidité des axes routiers (autoroute A62, A 68, départementales D4, D999, D930).

Fronton dans le territoire

Le bassin de vie de la Communauté de Communes du Frontonnais de type rural, regroupe 10 communes sur une superficie totale de 162 Km² où vivent 25 000 habitants. Certaines peuvent être classées de «rurbaines» du fait d'une forte urbanisation et d'un accès proche de l'agglomération toulousaine. Fronton, est situé à 28 km au nord-ouest de Toulouse et à 20 km de Montauban. Il est au centre de l'aire d'appellation AOP Fronton, aire qui couvre 20 communes La commune de Fronton se caractérise par sa surface de 4579 ha. Elle s'inscrit dans le PETR et le Schéma de Cohérence Territoriale du nord Toulousain (SCOT).

Contexte socio économique

Fronton est un centre de vie animé et autonome.

La commune compte un nombre important de commerces, d'artisans et de professions libérales (plus de 250). Comme le pôle éducatif (de la maternelle au lycée), le pôle santé est particulièrement développé : médecins, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthodontistes, laboratoire d'analyses, cliniques, maison de retraite et foyer logement, un centre médico-psychologique, un centre médico-social. L'ensemble des services et commerces proposés constitue un atout majeur pour les familles.

La commune compte 2644 hectares de surface agricole utile et 100 exploitations agricoles.

Fronton est réputé pour son vignoble, qui a été reconnu en 1975 comme Appellation d'Origine Contrôlée et depuis le décret du 31 août 2005, les vins bénéficient de l'appellation d'origine protégée "FRONTON"

Le Conseil Municipal souhaite dynamiser le centre bourg. L'objectif est de favoriser le maintien, le développement et l'attractivité du tissu commercial en centre-ville. Des mesures d'incitation et d'accompagnement à la modernisation des commerces et aux actions collectives (animations, promotions, communication...) sont proposées.

Une étude en cours fixe le maintien de l'habitat ancien et des commerces en centre bourg.

Fronton est devenue une petite ville à la campagne combinant un cadre de vie qui garde la marque de la ruralité avec les caractéristiques fonctionnelles d'un espace à vocation urbaine confirmée.

Construire la convergence des Frontonnais et de Fronton sous le rapport des pratiques de travail et de consommation, tout en consolidant l'attractivité résidentielle et de loisir du territoire constituent les enjeux majeurs des stratégies d'avenir de Fronton et du Frontonnais.



Fronton dans l'intercommunalité du Frontonnais

Depuis le 1^{er} Janvier 2013, dix communes : Fronton, Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Villaudric, St Rustice, Vacquiers, Villeneuve les Bouloc, Cépet, St Sauveur et Gargas constituent la Communauté de Communes du Frontonnais, représentant 162,06 km² et regroupe 25 000 habitants. 65% de ceux-ci sont répartis entre les 3 communes principales de l'intercommunalité : Castelnau d'Estretefonds, Bouloc et Fronton. Ces villes sont les 3 pôles structurants de ce territoire. La première en est la centralité sectorielle, Fronton le pôle d'équilibre et Bouloc le pôle complémentaire. La croissance démographique est planifiée, dans le cadre du SCOT, à 70% sur ces communes. Dans le SCOT du Nord Toulousain, le bassin de vie a une prévision de croissance forte : + 12 000 habitants, + 6 750 logements et + 5 600 emplois à l'horizon 2030.

Les compétences prises en charge par la CCF sont les deux compétences obligatoires (l'aménagement de l'espace et le développement économique), ainsi que la voirie, la protection de l'environnement (ordures ménagères), l'action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, jeunesse, aide à la personne...), la politique du logement (PLH, OPAH, logements d'urgence), le développement touristique et la construction et gestion d'équipements culturels et sportifs.

Communauté de 10 Communes
22 846 habitants, 162.06 km²



Contexte démographique

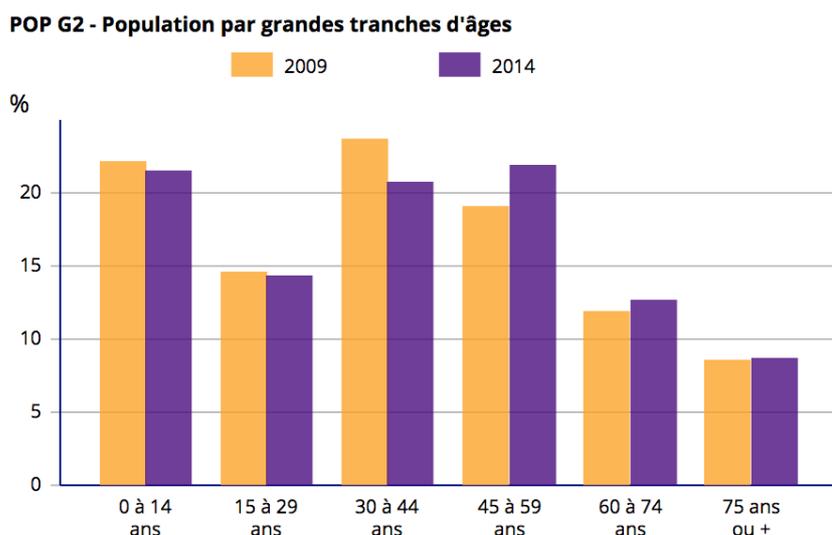
L'attractivité des communes à l'intérieur du canton se mesure dans le domaine de l'habitat et du foncier. La qualité de vie est un facteur prépondérant qui attire beaucoup de jeunes ménages avec enfants en accession à la propriété. Cette augmentation démographique crée de nouveaux besoins d'équipements et de services.

Ce territoire, comme tant d'autres du nord-est toulousain, se caractérise par une forte tradition de terre d'accueil et demeure un lieu d'échanges constant entre l'urbain et le rural engendrant une multiplication des flux entre le domicile et le lieu de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la population de Fronton est de 6009 habitants (Insee).

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2013	2016
Population	2 272	2 525	2 814	3 355	3 889	5 303	5 683	6009
Densité moyenne (hab. /km ²)	49,6	55,1	61,5	73,3	84,9	117,8	124,1	133,5

Tableau N°1 : Evolution de la population Source INSEE 2016.



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Tableau n°2 : Comparatif de Données démographiques Source INSEE 2016.

En 2017, la part des 0-17 ans par rapport à la population totale de Fronton est quasiment de 22 % (données PerspiCAF avril 2017).

Les équipements au sein du territoire communal

Sports / Loisirs / Culture	Petite Enfance – Enfance - Jeunesse
<p>Une halle des sports (athlétisme, tous sports...) Deux gymnases, dont 1 avec dojo Un stade Un terrain en gazon synthétique Un terrain d'honneur Deux terrains d'entraînement (football, rugby) Trois courts de tennis extérieurs et un court couvert en terre battue Deux boulo-dromes (dont un couvert) Un plateau sportif près de l'école maternelle Balochan Un Skate-Park Une médiathèque et une ludothèque Un cinéma Une salle des fêtes Un parc (lac de pêche, jeux pour enfants...) Un square avec des jeux pour enfants Un pas de Tir à l'arc</p>	<p>Un multi accueil (Halte-garderie – RAM – Crèche) Quatre accueils de loisirs périscolaires Un accueil de loisirs extrascolaire pour les 3 à 11 ans Un accueil de loisirs extrascolaire pour les 12 à 17 ans (CAJ) Un lieu d'information sur les cursus scolaires et les aides concernant les jeunes (préparer ces vacances, informations de la vie quotidienne etc...) au sein du Bureau de l'Emploi</p>
Social	Structures scolaires
<p>Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Un service d'aide aux personnes âgées (portage des repas, navette gratuite, ...) Un Centre Médico Psychologique Des permanences sociales Un Bureau de l'Emploi Permanence de la Mission locale 31 Un Centre Médico Social (CMS rattaché à la MDS de Bouloc)</p>	<p>Deux écoles maternelles (2 x 120 élèves) Deux écoles élémentaires (200 élèves et 260 élèves) Un collège (800 élèves) Un lycée d'enseignement général (1000 élèves) Siège de Circonscription IEN fin 2018</p>

Tableau n° 3 : Les équipements au sein de la commune

La commune est bien dotée d'équipements sportifs, culturels et sociaux. Elle offre aussi de nombreux espaces dédiés aux associations, ce qui est un atout pour y développer des activités. De plus, l'ensemble de la filière éducative (de la crèche à l'école, de l'école au lycée) est représentée sur la commune. Ceci permet de comprendre l'attrait que représente Fronton pour les parents soucieux de se trouver sur un territoire de vie avec toutes les commodités liées à l'éducation de leurs enfants.

Autre équipement du territoire :

- Une Maison des Solidarités à Bouloc (MDS), gérée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Répartition des enfants scolarisés sur Fronton.

En 2017, le nombre d'enfants scolarisés à Fronton est le suivant :

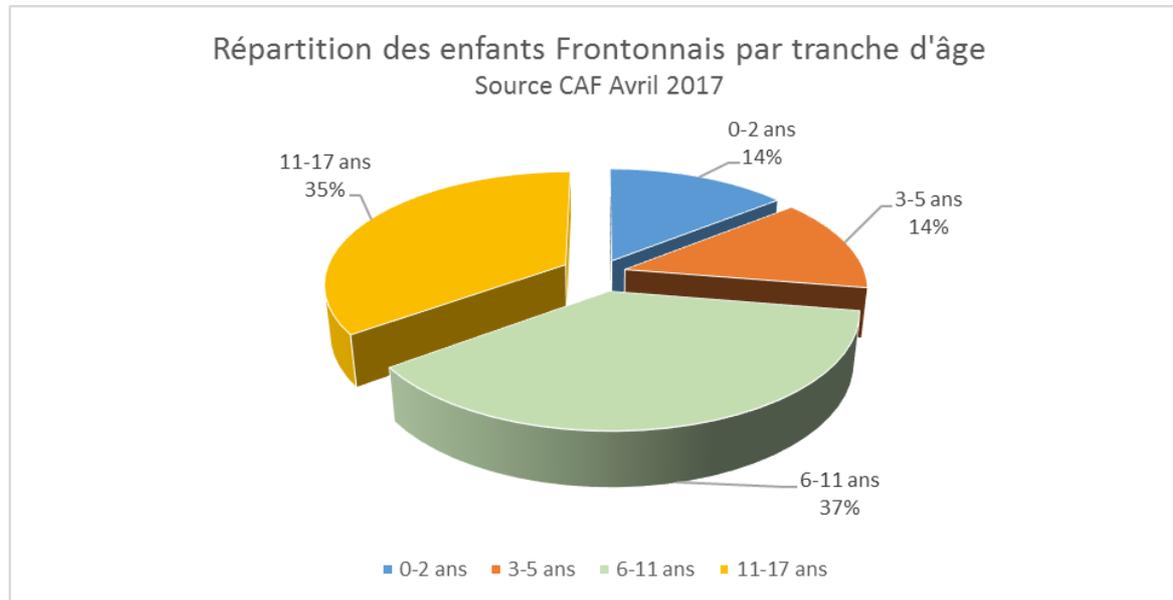
	Maternelles		Elémentaires	
	Balochan	Garrigues	Jean de la Fontaine	Marianne
Nbre enfants	120	122	260	200

Le nombre d'enfants scolarisés à Fronton (sur le secteur enfance) est important, il représente 692 enfants.

La répartition des âges sur Fronton

Âges	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	11-17 ans
Nbre d'enfants	185	174	486	456

Source CAF Avril 2017



Soit au total 1301 enfants âgés de 0 à 17 ans révolus sur Fronton. Cela représente quasiment 22% de la population frontonnaise.

En 2009, les 0 – 17 ans à Fronton représentaient 1265 enfants (Source CAF). Cela veut donc dire qu'entre 2009 et 2017, la commune a eu une augmentation de sa population 0 – 17 ans de 2.85%.

MISE EN OEUVRE

Depuis Septembre 2013

Les écoles Frontonnaises fonctionnent sur 9 demi-journées

Les horaires d'écoles :

- La maternelle Balochan, L'école élémentaire Marianne et l'école élémentaire Jean de la Fontaine

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h10 à 16h25.
Les mercredis de 9h00 à 12h00.

- La maternelle Joséphine Garrigues

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h50 à 11h50 et de 14h00 à 16h15.
Les mercredis de 8h50 à 11h50.

Les horaires des ALAE :

Les ALAE Balochan, Jean de la Fontaine et Marianne accueillent les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 7h00 à 8h50, de 12h00 à 14h00 et de 16h25 à 19h00. Les mercredis de 7h00 à 8h50.

Pour l'école maternelle Garrigues les enfants sont accueillis de 7h00 à 8h40, de 11h50 à 13h50 et de 16h15 à 19h00.

- les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) :

En complément de l'organisation actuelle des ALAE, des ateliers thématiques de vacances à vacances seront proposés de 16h30 à 17h30 (ou de 16h15 à 17h15 à Garrigues) sur inscription.

Par exemple : TAP « Activités scientifiques », TAP « Arts plastiques », TAP « Sports : volley, gym, danse etc... », « Ateliers Ludothèque »... (Voir annexe exemple de fonctionnement)

- Les mercredis :

A la sortie des classes dès 12h00 (ou 11h50 pour Garrigues), une garderie municipale gratuite est mise en place sur chaque groupe scolaire jusqu'à 12h45.

- L'ALSH le mercredi :

Les enfants inscrits à l'ALSH le mercredi sont pris en charge dès la sortie des classes par les animateurs et sont acheminés en bus ou à pied jusqu'à l'ALSH. Les enfants y prennent leur repas et profitent des activités de l'après-midi.

ORIENTATIONS POLITIQUES

D'un Contrat Educatif Local à une Politique Educative Territoriale

Une définition plurielle de l'éducation pour une finalité partagée :

1. Une définition de l'éducation

« La finalité de l'éducation consiste à rendre l'enfant capable de se situer dans son environnement, mais aussi de pouvoir agir pour l'améliorer. »

Eduquer demeure un acte global et complexe qui met en scène différentes approches et mobilise divers acteurs intervenant au cours des trois temps de l'enfant et de l'adolescent : celui de la famille, celui de l'école, et celui du temps libre.

2. Une éducation plurielle

Le domaine de l'éducation comme regroupement des acteurs qui contribuent aux savoirs – être, faire, vivre, partager, échanger...des enfants et des jeunes, n'est pas un modèle fini, ni fermé.

L'école, tout en gardant sa fonction spécifique l'enseignement, partage la responsabilité de l'éducation dans ses différents objectifs :

- exercice des responsabilités citoyennes,
- apprentissage du libre-arbitre et de l'autonomie,
- découverte du monde et des cultures,
- développement personnel.

Il s'agit donc, d'affirmer la légitimité de tous les acteurs autour de ces enjeux et de rendre les pratiques et les postures compatibles afin de constituer un référentiel partagé.

De ce partage émergeront de nouveaux partenariats et de nouvelles coopérations entre les différents acteurs. Dans cette logique, aborder la question de la violence, autrement qu'en la renvoyant aux seuls représentants des institutions de Police et de Justice devient aussi possible. Il en est de même lorsque l'on veut traiter de la question de la relation avec les familles ou des questions de santé.

L'éducation est un champ ouvert à des questionnements, à des acteurs divers.

L'ambition de la Ville de Fronton est de mettre en place, avec ses partenaires impliqués dans le domaine éducatif, un projet éducatif qui vise à co-construire des propositions permettant un accès à l'éducation de tous les enfants, de renforcer la qualité et la cohérence de l'offre éducative – ce qui nécessite notamment d'agir en coordination et en transversalité et de définir un mode de gouvernance partagée :

Cette ambition peut se décliner de la façon suivante :

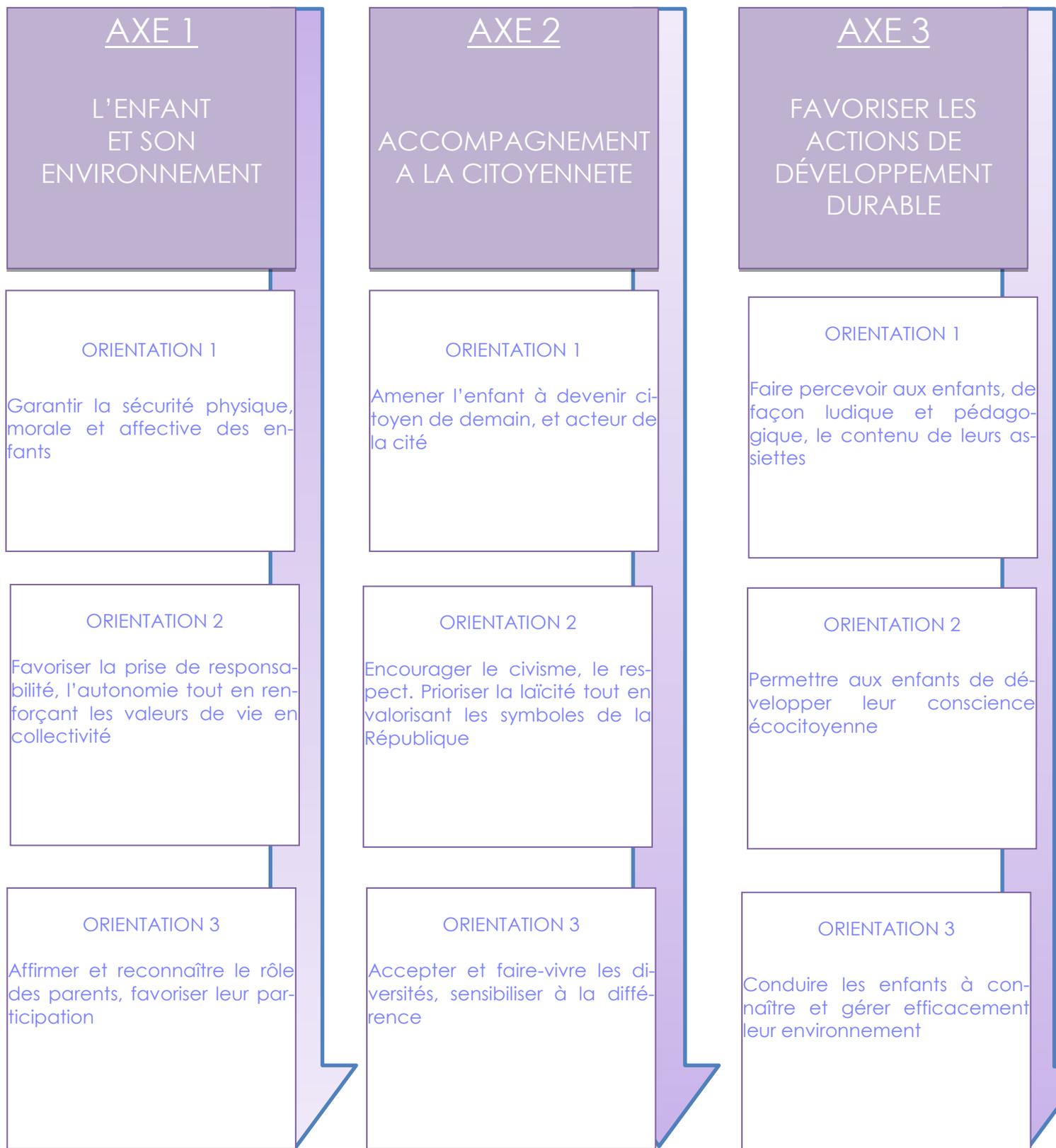
1. Donner aux enfants les moyens de réussir à l'école et former les futurs citoyens ;
 - Favoriser un environnement éducatif adapté ;
 - Concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les enfants ;
2. Garantir la continuité et la cohérence éducative entre les différents dispositifs, temps et espaces de l'enfant
3. Veiller à l'adéquation des réponses aux besoins des enfants et des familles en proposant notamment une offre diversifiée, accessible à tous
4. Affirmer le rôle des parents, premiers éducateurs de leurs enfants
5. Associer l'ensemble des acteurs éducatifs tout au long du projet

Des enjeux éducatifs et territoriaux

Dans le fonctionnement institutionnel français, la commune exerce la compétence « éducation » à travers la seule gestion des équipements scolaires primaires. Cependant, les élus de Fronton souhaitent exprimer leur volonté de développer une Politique Educative lisible et durable.

Dans cette optique, la commune intervient auprès des différents publics dans une logique de continuité éducative, de la maternelle aux élémentaires et dans une certaine mesure également le collège. Son action se décline en partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs à travers les différents champs liés à l'éducation.

AXES TRANSVERSAUX



Bien que la question des formes de l'éducation fasse toujours débat, nous pouvons nous appuyer sur le triptyque éducation «formelle», «non formelle», «informelle», utile pour comprendre et organiser l'éducation.

- L'éducation « formelle » est celle de l'école au sens strict pilotée par l'État
- L'éducation « non formelle » est structurée autour des activités éducatives non scolaires des accueils de loisirs, des associations culturelles, humanitaires, des clubs sportifs, etc...
- L'éducation « informelle » correspond aux apprentissages effectués dans un cadre non éducatif. Elle se réalise dans les pratiques et les interactions entre enfants ou dans la famille, dans les engagements associatifs ou citoyens, etc...

La valorisation d'une conception large de l'éducation implique également la reconnaissance mutuelle des acteurs pour une éducation partagée. L'éducation partagée n'est pas une notion nouvelle, elle s'inscrit depuis plusieurs années dans une réflexion sociale et éducative globale. Son émergence est notamment due à la volonté voire à la nécessité d'explorer de nouvelles voies éducatives.

AXE 1 - L'ENFANT ET SON ENVIRONNEMENT

« L'enfant et son environnement » c'est rendre l'enfant acteur et donner une place aux parents dans un cadre éducatif où les exigences attendues sont définies collectivement, où les valeurs sont communes et partagées et où les postures professionnelles sont définies en fonction des différents espaces et temps de l'enfant.

Il se décline en trois orientations stratégiques :

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Favoriser la prise de responsabilité, l'autonomie tout en renforçant les valeurs de vie en collectivité,
- Affirmer et reconnaître le rôle des parents, favoriser leur participation.

Ces orientations se déclinent en objectifs opérationnels qui peuvent être soit transversaux soit spécifiques.

Les objectifs transversaux sont :

- Mettre en œuvre des dispositifs de formation conjointe
- Instaurer des modalités de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés

- Partager des expériences réussies.

• Les objectifs spécifiques sont :

- Organiser collectivement les conditions d'accueil des enfants
- Mettre en œuvre des conditions d'accueil adaptées aux enfants et aux contextes
- Construire des situations valorisantes d'initiatives d'enfants
- Favoriser l'identification des acteurs éducatifs dans leurs rôles et leurs missions ; - Construire des projets partagés et fédérateurs
- Organiser une communication efficiente envers les familles. Favoriser la participation de toutes les familles

AXE 2 - ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

« Accompagner à la citoyenneté » c'est rendre les enfants acteurs responsables de leur vie au sein de la société en expérimentant au quotidien des processus démocratiques et en partageant les valeurs républicaines. Tous les acteurs de la communauté éducative doivent être les garants de ce processus.

Les orientations éducatives qui déclinent cet axe sont :

- Amener l'enfant à devenir citoyen de demain, et acteur de la cité
- Encourager le civisme, le respect et la laïcité, tout en valorisant les symboles de la République
- Accepter et faire-vivre les diversités, sensibiliser à la différence

Elles impliquent deux éléments fondamentaux : avoir des valeurs communes de la République pour respecter les diversités et la culture de chacun et utiliser l'exemplarité de chaque adulte comme moyen d'amener l'enfant à devenir le citoyen de demain.

Ces orientations se déclinent en objectifs opérationnels qui peuvent être soit transversaux soit spécifiques.

Les objectifs transversaux et opérationnels sont :

- Accompagner l'enfant à devenir une personne émancipée sans s'isoler dans l'individualisme
- Découvrir et expliciter les différences pour mieux les accepter, les respecter et les partager

- Former les personnels, impulser des formations communes (enseignants / animateurs)
- Favoriser l'inclusion et l'intégration
- Sensibiliser parents et enfants aux effets possibles des réseaux sociaux. Prévenir des addictions aux écrans
- Permettre à l'enfant de connaître les instances de décision de la vie publique
- Développer la participation de l'enfant
- Accompagner l'enfant vers les nouvelles formes de communication
- Eduquer à la responsabilité pour favoriser la vie collective
- Définir et faire-vivre des règles de vie communes
- Susciter la coopération
- Développer des actions qui permettent l'ouverture et l'esprit critique
- Les besoins de formation des équipes et notamment des personnels d'animation afin de mieux prendre en compte l'exercice de la citoyenneté dans les structures
- La volonté d'impliquer les publics et de leur donner des espaces de participation.

AXE 3 - FAVORISER LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Favoriser les actions de développement durable » c'est permettre et sensibiliser les enfants aux enjeux sociétaux de préservation de l'environnement, du gaspillage alimentaire ainsi que des énergies renouvelables. Guider les enfants aux bonnes pratiques et que les enfants guident peut-être aussi leurs parents.

Il se décline en trois orientations stratégiques :

Faire percevoir aux enfants, de façon ludique et pédagogique, le contenu de leurs assiettes

Permettre aux enfants de développer leur conscience écocitoyenne

Conduire les enfants à connaître et gérer efficacement leur environnement

Les objectifs transversaux et opérationnels sont :

- Entretien et construire un jardin, comprendre les saisons

- Apprendre à connaître le parcours des aliments et appréhender l'histoire de l'agriculture et ses impacts
- Apprendre à choisir les aliments de saison pour manger équilibré
- Apprendre à gérer utilisation de l'énergie et de l'eau

LES AXES TRANSVERSAUX

Enfin, les axes transversaux permettent d'harmoniser la continuité éducative du Projet notamment par :

- la prise en compte de tous les publics pour une meilleure insertion dans la vie locale,
- une posture de veille et d'innovation permanente,
- un développement de la qualité du cadre de vie,
- une politique artistique et culturelle actualisée,
- un renforcement du partenariat avec les associations,
- le développement du lien avec le temps scolaire.

Ces axes et orientations éducatifs développés portent en filigrane des thématiques transversales complémentaires aux 3 axes principaux telles que :

- Le handicap
- Le soutien à la parentalité
- La prévention (harcèlement, conduites ou activités addictives, écrans, alimentation...)
- Les sciences
- Le sport

Conformément aux préconisations de la DDCS et de l'Education Nationale pour le renouvellement des PEdT, les équipes éducatives des services péri et extrascolaires auront à leur disposition cet outil pour élaborer leurs projets pédagogiques, afin d'articuler au mieux les activités éducatives avec les projets d'écoles.

Pour permettre un dialogue plus structuré entre le temps scolaire et le hors temps scolaire, il peut être pertinent d'utiliser le même référent. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut être cet outil.

Le socle commun vise à :

- ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,

- fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable.

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).

LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

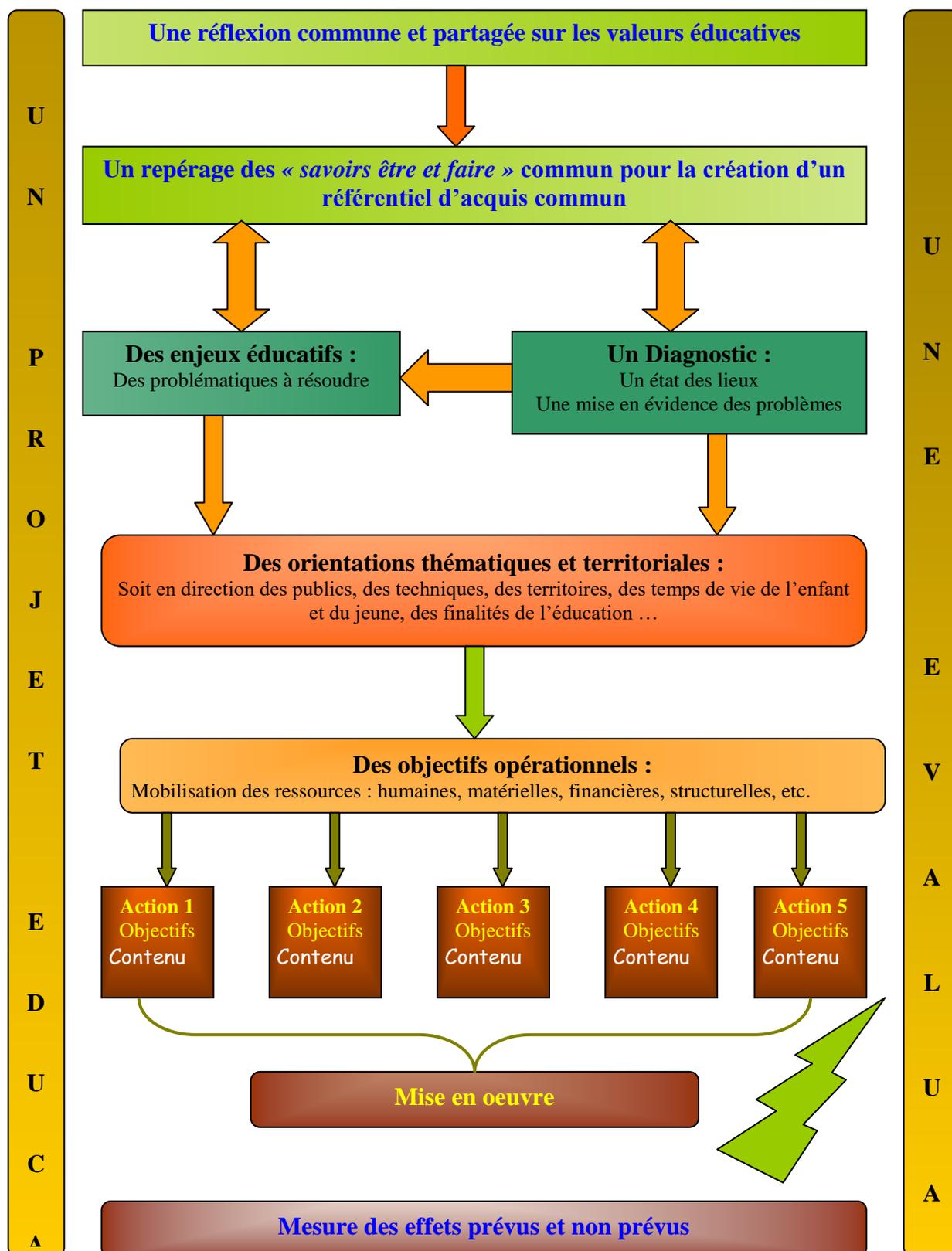
Code de l'Education - « Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages
- 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

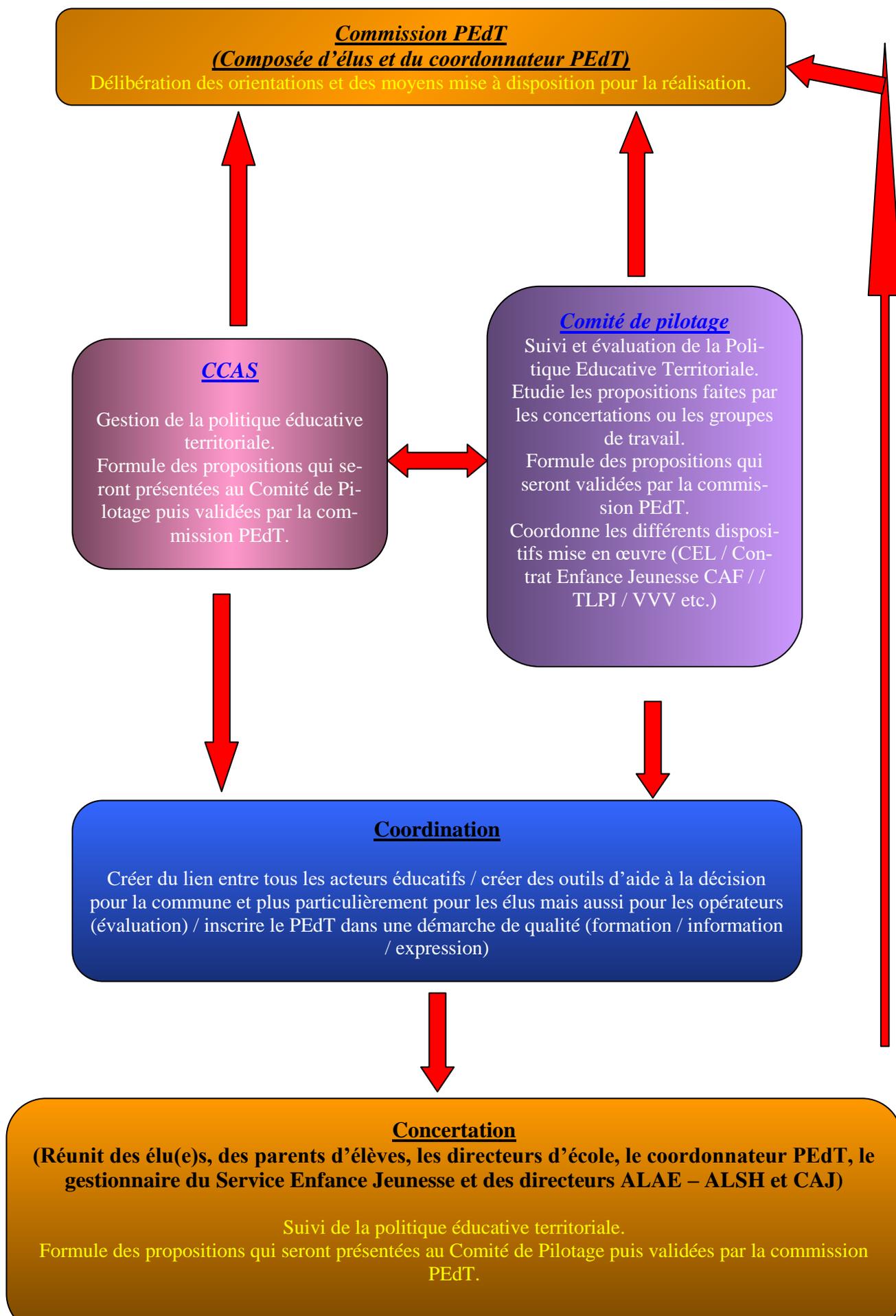
Domaines du socle commun	Constats en 2018	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Effets concrets prévus en 2021 (en réponse aux constats de la colonne « constats en 2018 », si possible détailler en indicateurs...)
<p>Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles</p>	<p>Exemple A 1-Incivilité sur les temps de récréation ou périscolaire 2-Difficulté à suivre les règles 3-Actions individualistes ne servant pas le collectif 4-Dégradation des lieux de vie</p>	<p>Exemple A 1-Le droit et la règle : connaître des principes pour vivre avec les autres 2- L'engagement : agir individuellement et collectivement</p>	<p>Exemple A -Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté -Exposer une courte argumentation pour exprimer et justifier un point de vue et un choix personnels. -S'affirmer dans un débat sans imposer son point de vue aux autres et accepter le point de vue des autres. - Aborder la laïcité comme liberté de penser et de croire ou de ne pas croire. -Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général -Généraliser les règlements intérieurs communs « écoles/ALAE » -Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique -Adapter sa tenue, son langage et son comportement aux différents contextes de vie et aux différents interlocuteurs. -Respecter les autres et les règles de la vie collective. Participer à la définition de règles communes dans le cadre adéquat. -Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser. -Connaître ses droits et les moyens de les faire valoir. -Comprendre qu'il existe une gradation des sanctions et que la sanction est éducative (accompagnement, réparation...) - Connaître quelques principes et valeurs fondateurs d'une société démocratique. -Respecter les engagements pris envers soi-même et envers les autres. S'impliquer dans la vie scolaire (actions, projets, instances...) -Réaliser un projet collectif (projet de classe, d'école, communal, national...) -Coopérer en vue d'un objectif commun. -Expliquer en mots simples la fraternité et la solidarité. -Prendre des responsabilités dans la classe et dans l'ALAE. -S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux</p>	<p>Exemple A 1-Amélioration du comportement des enfants, 2-Mesurer l'état d'esprit des enfants et des adultes sur chaque site 3-L'implication des enfants dans la vie de l'ALAE et de l'Ecole a-t-elle évolué ? 4-Ecarts mesurables et notables sur les dégradations </p>

FONCTIONNEMENT DU PEdT

Schéma de la Politique Educative Territoriale de Fronton



Procédure de concertation et de décision PEdT de Fronton



Modalités de concertation (techniciens, élus, directeurs d'établissements scolaires, parents d'élèves) :

Les réunions de concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs s'effectuent une fois entre chaque période de vacances, afin de partager les points positifs, négatifs et les solutions opérationnelles à mettre en œuvre. Des interventions par thématiques sont prévues afin de lancer des sujets de discussions et d'échanges sur les pratiques professionnelles liées à l'éducation, afin d'harmoniser les différents temps d'accueil des enfants.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an minimum.

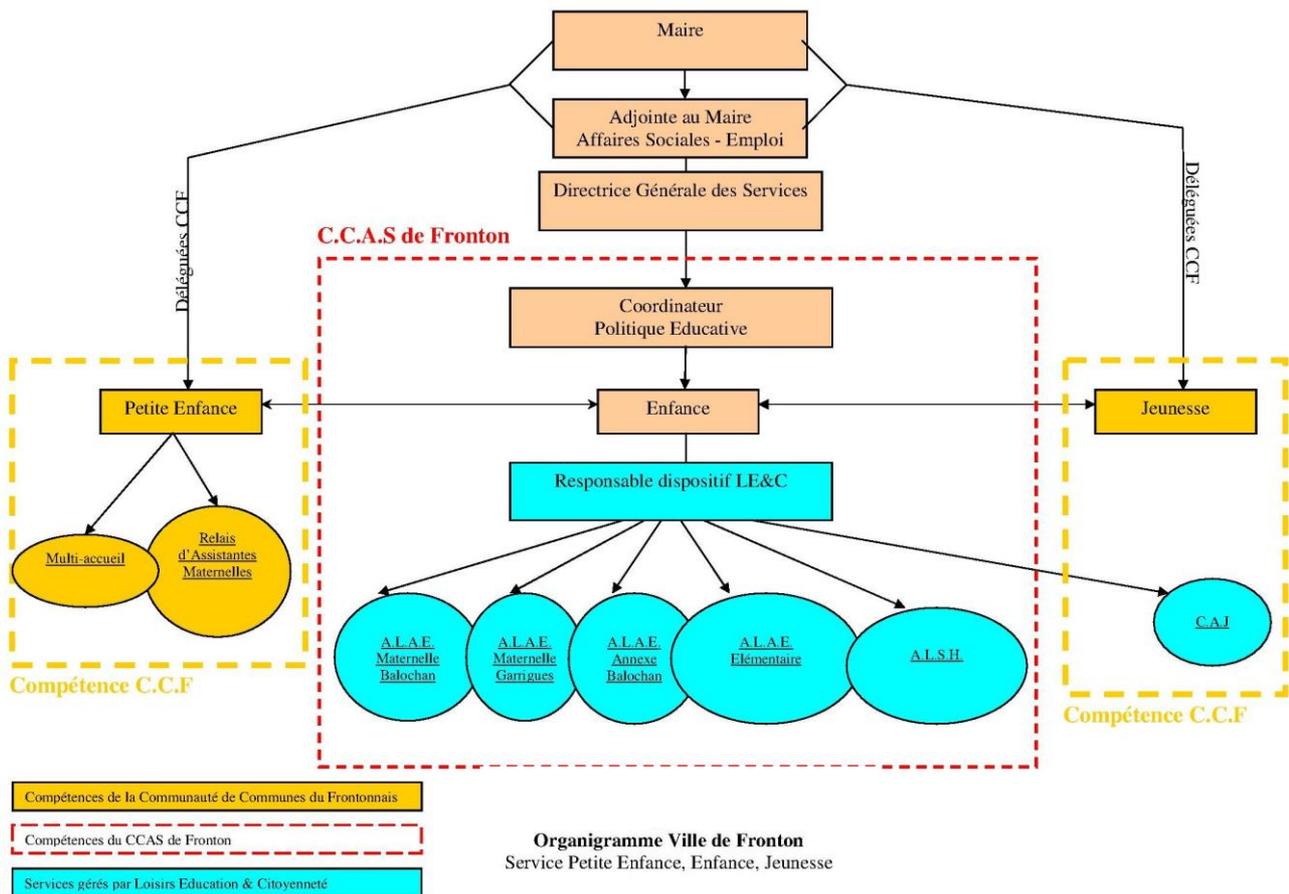
Composition :

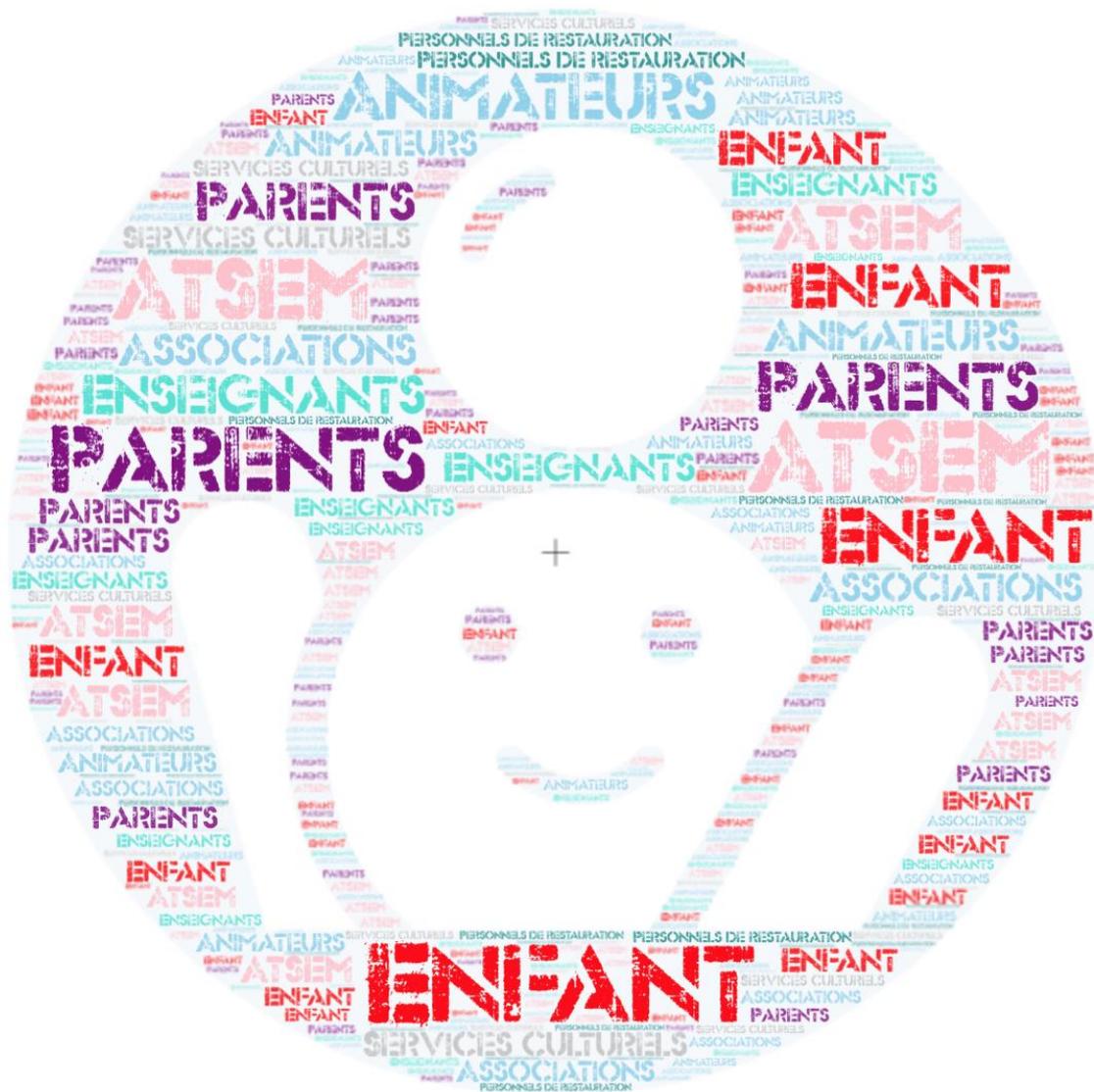
- ✚ M. le Sous-préfet,
- ✚ Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- ✚ M. le Maire,
- ✚ Mme l'Adjointe au Maire aux affaires sociales et scolaire,
- ✚ Mme la Conseillère municipale en charge des écoles maternelles,
- ✚ Le Conseiller Départemental du Canton ou ses représentants (service prévention jeunesse du Conseil Général et Maison des Solidarités de Bouloc),
- ✚ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute Garonne ou son représentant,
- ✚ Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne ou son représentant,
- ✚ L'inspecteur de circonscription de l'Inspection Académique Haute Garonne,
- ✚ Représentants des établissements scolaires de la commune (maternelles / élémentaire / collège / lycée),
- ✚ L'adjoint au Maire aux sports et aux associations,
- ✚ Les membres du Centre Communal d'Action Sociale de Fronton,
- ✚ Les associations :
 - a. Les parents d'élèves
 - b. Les associations sportives partenaires
 - c. Les associations culturelles partenaires
- ✚ La Directrice Générale des Services de Fronton,
- ✚ Le Coordonnateur du Projet Educatif de Territoire,
- ✚ Un représentant du prestataire en charge de la gestion des accueils de loisirs
- ✚ Les directeurs des ALAE et ALSH de Fronton
- ✚ Les ATSEM
- ✚ Un représentant du Centre Médico Psychologique de Fronton

La coordination du projet est assurée par Madame Karine Crozes. Elle assure la responsabilité de la Coordination de la Politique Educative.

Adresse : Mairie de Fronton, 1 esplanade Marcorelle 31620 Fronton

Téléphone : 05 62 79 92 10





Place des acteurs éducatifs autour de l'enfant à Fronton.

La place des parents, des enseignants, des animateurs, des ATSEM, des associations, des services culturels et des personnels de restauration.

EVALUATION

	Intentions éducatives				Evaluation Septembre 2018						Reconduction / Evolution	
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axes transversaux	Etat		Résultat		Commentaires			
Actions prévues												
Soutenir les actions d'éducation à la citoyenneté		X		x					La sensibilisation aux actions de citoyenneté, en particulier autour des questions en lien avec le respect de l'environnement est réalisée mais il reste certaines incohérences quant à la concrétisation de ces actions		Abandon + raisons	

Exemple de tableau synthétique servant à évaluer toutes les actions correspondant aux axes fixés par le PEdT. Les directeurs devront remplir ce document vierge tous les mois, ce qui permettra d'avoir une évaluation suivie des actions de terrain. La reconduction ou l'abandon des actions devront faire l'objet d'une argumentation explicite (raisons de l'abandon : financier, diplôme, fréquentation, ou bien de la reconduction...).

CONCLUSION

Un Projet Educatif de Territoire est un travail collectif dont les grandes orientations et les principes d'actions constituent le socle commun de référence à l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des enfants de 3 à 11 ans sur le territoire de la commune.

Il pose un enjeu central :

L'éducation constitue la base de l'intégration sociale.

Les temps périscolaire et extrascolaire sont des temps éducatifs. Le temps scolaire privilégie la transmission du savoir. Les temps périscolaire et extrascolaire privilégient la transmission du savoir-faire, du savoir être et du savoir vivre ensemble. Dans ce contexte, une approche complémentaire est à développer. Dès lors, nous devons affirmer « le partage de la responsabilité éducative à travers l'apprentissage à la différence ».

Afin d'être le plus pertinent possible, le Projet Educatif de Territoire doit être évalué de façon permanente. Pour ce faire, l'élaboration d'une évaluation continue est à mettre en œuvre ainsi qu'un diagnostic permettant d'interpréter les résultats émanant de l'évaluation du projet. Ce diagnostic ouvrira les portes de nouvelles hypothèses de travail.

Signature :

Fronton, le 19 juin 2018

Le Maire, Président du C.C.A.S.

Hugo Cavagnac

ANNEXES

- Exemple d'un programme de TAP
- Exemple de projet pédagogique
- Schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2018
- Schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2018